



Communauté de Communes
Aire Cantilienne

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le 9 du mois de juillet à 20 heures 30.

Le Conseil Communautaire de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par lettre en date du 2 juillet 2014, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Chantilly, sous la présidence de Monsieur Eric WOERTH, pour la session **ordinaire**.

Étaient présents ou représentés : Michel DAGNIAUX, Roger POTIN-VESPERAS, Nicolas TAVERNIER, Bertrand GUILLELMET, Eric WOERTH, Mélanie CRONNIER, Claude VAN LIERDE, Marie-Laetitia KOCH, François DESHAYES, Perrine VIRGITTI, Didier BRICHE, Marie-Françoise TREVISSOI, Nicole LADURELLE, Michel MADELEINE, Martine MAHAUT, Marie-Claire GIBERGUES, Philippe ESPERCIEUX, Christian LAMBLIN, François ROUET, Henri HERRY, Laure LIMOGES, Jean MICHEL BUISSON, Michel MANGOT, Jean-Pierre LEMAISTRE, André GILLOT, Corry NEAU, Marcel SARAMITO.

Secrétaire de séance : Mélanie CRONNIER.

Au cours de sa séance, le Conseil communautaire a :

Pris acte du rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes et **autorisé** sa transmission par le Président aux maires des communes de l'Aire Cantilienne.

Décidé de procéder à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité et **autorisé** le Président à signer une convention avec le représentant de l'Etat et tout autre document relatif à cette affaire.

Approuvé l'adhésion de la CCAC à l'ADICO et **autorisé** le Président à signer tout document relatif à cette adhésion.

Approuvé la modification de l'article 9 relatif à la composition du bureau des statuts du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise.

Approuvé les statuts de la Société d'Aménagement de l'Oise (SPLA SAO) fixant le capital social à 2.004.015 € et la valeur nominale de l'action à 2,15 €.

Approuvé le principe d'une participation de 2.500,45 € dans la SPLA SAO.

Souscrit une prise de participation au capital de la SAO de 2.500,45 € et **inscrit** la somme correspondante au budget.

Autorisé le Président à porter la collectivité acquéreur de 1.163 actions au prix de 2,15 € l'action auprès du Département de l'Oise.

Désigné M. Claude VAN LIERDE pour représenter la collectivité à l'Assemblée spéciale des actionnaires de la SAO avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre, et M. Didier BRICHE en tant que suppléant.

Désigné M. Claude VAN LIERDE comme représentant de la collectivité auprès de l'Assemblée Générale de la société et le doter de tous pouvoirs à cet effet, et M. Didier BRICHE comme représentant suppléant.

Adopté son règlement intérieur.

Pris acte du rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Approuvé la création de la commission Gens du Voyage et **installé** ladite commission.

Pris acte de la réalisation des travaux d'adaptation de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Approuvé la désignation de Messieurs Christian LAMBLIN et André GILLOT comme représentants de l'Aire Cantilienne au sein du conseil d'administration de l'Office de Tourisme.

Approuvé la passation d'un avenant à la convention entre la CCAC et l'Office de Tourisme pour compléter le « financement général » de 110 000 €, **approuvé** la passation d'une convention « Projets » entre l'Aire Cantilienne et l'Office de Tourisme pour un montant de 58 000 €, **attribué** une subvention de 168 000 € à l'OTSI, **autorisé** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Supprimé un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et **créé** un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Approuvé la décision modificative numéro 1 au budget primitif 2014.

Attribué à la MIEF une subvention complémentaire de 72 881 € et **autorisé** le Président à signer l'avenant à la convention.


Modifié la grille tarifaire de la piscine Aqualis.

La séance est levée à 21 heures 30.

Vu pour être affiché le 10 juillet 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 09 juillet 2014

Le Président,



Eric WOERTH